

Les allocations sociales pour les personnes de plus de 65 ans

4 € - Référence : **A2**

L'augmentation du nombre de personnes pensionnées de plus de 65 ans, vivant dans la précarité, n'est un secret pour personne. Durant cette période de la vie, les frais liés aux soins de santé ne font qu'augmenter. Les petites pensions ne suffisent plus et les CPAS sont fréquemment amenés à compenser ces maigres ressources.

La présente brochure tente de faire le point sur les aides apportées par les CPAS aux personnes âgées : octroi d'une carte médicale, d'une aide à l'énergie ou au paiement d'une prothèse...

Elle se penche plus particulièrement sur la Garantie de Revenu Aux Personnes Âgées (GRAPA), octroyée en complément ou en remplacement d'une pension lorsque celle-ci est minime ou inexistante.



De nombreux aspects pratiques sont envisagés : comment introduire une demande d'aide au CPAS ? Quels sont les montants octroyés ? A quelles conditions ? Comment obtenir une aide lors de l'entrée en maison de repos, pour un médicament ou une facture d'hospitalisation ? ...

Pour obtenir la publication, vous pouvez :

- ♦ soit faire un versement de 4 € sur le compte 001-2806579-57 de Solidarités Nouvelles Bruxelles, en indiquant la référence : A2,
- ♦ soit vous rendre en nos bureaux, Rue de la Porte Rouge 4 à 1000 Bruxelles, entre 9 H et 16 H.